

**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 2 avril à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :

Conseillère siège 1	Nancy Gagnon
Conseiller siège 2	Serge Turcotte
Conseiller siège 3	Robert Ledoux
Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
Conseiller siège 6	Éric Mc Kay

Est absent : Conseiller siège 5 Jason Charland

Assiste également à la séance :
Micheline Proulx, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et présences

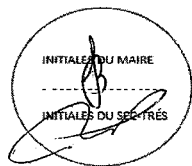
La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30

2. Adoption de l'ordre du jour.

076-2024

Attendu que les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,
Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

077-2024

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon, et résolu d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2024

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

078-2024

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux, et résolu d'adopter le procès-verbal du 14 mars 2024

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024

079-2024

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, et résolu d'adopter le procès-verbal du 18 mars 2024

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Correspondance

080-2024

Revue de la correspondance du mois de mars 2024. Aucune question.

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



081-2024

7. Compte du mois et compte autorisé par la directrice générale

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu que la liste des comptes à payer au 2 avril 2024 au montant de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-un dollars et trente-sept cents (68 881.37\$) et que la liste déposée par la directrice générale au montant de neuf cent sept dollars et quatre-vingt-quatre cents (907.84\$) soient acceptées.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Voirie

Nous sommes toujours en attente de la confirmation de la subvention de la TECQ. Nous attendons l'invitation à déposer dans le cadre de la subvention PPA-CE.

9. Résolution et règlement

9.1. Adoption du Règlement #327-1-2024 modifiant le plan d'urbanisme

082-2024

ATTENDU QU' un avis de motion du Règlement no 327-1-2024 modifiant le plan d'urbanisme a été donné à la séance ordinaire du 6 mars 2024;

ATTENDU QUE le maire a fait la présentation du projet de Règlement no 327-1-2024 modifiant le Règlement no 327-2007 à cette même séance;

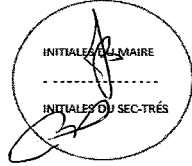
ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance dudit Règlement et de ces modifications;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

D'adopter le Règlement no 327-1-2024 modifiant le plan d'urbanisme tel que présenté.

De transmettre une copie certifiée conforme du plan faisant l'objet de la modification à toute municipalité dont le territoire est contigu et à la municipalité régionale de comté, ici, la MRC du Val-Saint-François, tel que le prévoit l'article 109.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.2 Avis de motion du Règlement no 328-3-2024 de zonage

083-2024

Madame la conseillère Nancy Gagnon donne avis de motion du règlement #328-3-2024 de zonage avec dispense de lecture, dans le but :

D'alléger la procédure d'adoption

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet du règlement a été effectuée par le président d'assemblée.

Des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3 Dépôt et présentation du projet de Règlement no 328-3-2024 de zonage

084-2024

ATTENDU QUE le maire a fait la présentation du projet de Règlement no 328-3-2024 modifiant le Règlement no 328-2007;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du projet de Règlement en vue de son adoption lors de la séance du conseil du 7 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

De déposer le projet de Règlement tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.4 Adoption du premier projet de Règlement no 328-3-2024 de zonage

085-2024

ATTENDU QUE la conseillère Nancy Gagnon a donné avis de motion du projet de Règlement no 328-3-2024 à la présente séance;

ATTENDU QUE le maire a fait la présentation du projet de Règlement no 328-3-2024 modifiant le Règlement no 328-2007;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du premier projet de Règlement en vue de l'adoption du second projet de Règlement lors de la séance du conseil du 7 mai prochain et de l'adoption finale du Règlement le 4 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de zonage no 328-3-2024 avec dispense de lecture;

Que ce projet sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouvertures;

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.5 Avis de motion du Règlement no 329-3-2024 de lotissement

086-2024

Madame Nancy Gagnon donne avis de motion du règlement #329-3-2024 de lotissement avec dispense de lecture, dans le but :

D'alléger la procédure d'adoption

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet du règlement a été effectuée par le président d'assemblée.

Des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.6 Dépôt et présentation du projet de Règlement no 329-3-2024 de lotissement

087-2024

ATTENDU QUE le maire a fait la présentation du projet de Règlement no 329-3-2024 modifiant le Règlement no 329-2007;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du projet de Règlement en vue de son adoption lors de la séance du conseil du 7 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

De déposer le projet de Règlement tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.7 Adoption du premier projet de Règlement no 329-3-2024 de lotissement

088-2024

ATTENDU QUE la conseillère Nancy Gagnon a donné avis de motion du projet de Règlement no 329-3-2024 à la présente séance;

ATTENDU QUE le maire a fait la présentation du projet de Règlement no 329-3-2024 modifiant le Règlement no 329-2007;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du premier projet de Règlement en vue de l'adoption du Règlement lors de la séance du conseil du 7 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de lotissement no 329-3-2024 avec dispense de lecture;

Que ce projet sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouvertures;

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.8 Accord visant la vente du terrain de la Municipalité

089-2024

ATTENDU QUE le terrain situé au 1231 Rang 3 est la propriété de la Municipalité de Maricourt;

ATTENDU QUE ce terrain était prévu pour la construction d'un garage;

ATTENDU QUE les élus de la Municipalité de Maricourt ont convenu de ne pas construire le garage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

De prendre les arrangements nécessaires à la mise en vente du terrain et qu'ils autorisent le Maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires et engagés les sommes requises pour la mise en vente.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.9 Obtention de la reconnaissance par le comité de Loisirs de Maricourt

090-2024

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de Maricourt est un organisme à but non lucratif ;

ATTENDU QUE pour être exempté de taxes municipales, un OBNL doit obtenir une reconnaissance par la Commission municipale du Québec en vertu des articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

De demander au comité des Loisirs de Maricourt de présenter à la Municipalité, une reconnaissance de la Commission municipale du Québec en bonne et due forme.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



**9.10 Demande au MTQ pour l'installation d'une conduite d'eau d'érable
sous la route 222 -Ferme 222 Inc.**

091-2024

ATTENDU QUE la Ferme 222 INC. a adressé une demande à la municipalité pour effectuer des travaux de forage et d'installation d'une conduite sous la route 222 pour le transport de l'eau d'érable jusqu'à l'érable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt reconnaît qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité dû à la situation géographique de la ferme, celle-ci étant située près d'une courbe prononcée;

ATTENDU QUE pour des raisons environnementales, il est bénéfique d'aller de l'avant dans un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT LEDOUX,

ET RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Maricourt adresse la demande au ministère des Transports pour vérifier l'admissibilité de ce projet;

QU'Une entente entre la Municipalité de Maricourt et la Ferme 222 Inc. soit signée à la suite de la confirmation d'admissibilité et ce, avant le début des travaux.

QUE, la Ferme 222 INC. s'engage à payer les frais d'ingénieurs et tous les frais engendrés par la réalisation de ce projet,

QUE la Municipalité s'engage à prendre la responsabilité des travaux ainsi que de l'entretien futur de ladite conduite, y compris les potentiels dommages occasionnés lors de l'installation, d'un bris ou d'une réparation.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.11 Dépôt du rapport des contrats 2023 en lien avec le Règlement sur la gestion contractuelle

092-2024

ATTENDU l'article 938.1.2 du Code municipal qui prévoit le dépôt d'un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU que le rapport a été transmis aux élus avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise le dépôt du rapport préparé par la directrice générale et autorise celle-ci à le déposer sur le site internet de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.12 Retrait de Mme Nancy Daigle comme signataire

093-2024

Considérant que Mme Nancy Daigle a quitté ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Maricourt;

En conséquence, il est proposé par le maire, M. Jean-Luc Beauchemin, et résolu;

De retirer Mme Nancy Daigle de ses droits à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité de Maricourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.13 Ajout de Mme Micheline Proulx comme mandataire auprès de Revenu Québec

094-2024

Considérant que Mme Nancy Daigle a quitté ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Maricourt;

En conséquence, il est proposé par le maire, M. Jean-Luc Beauchemin et résolu;

D'autoriser Madame Micheline Proulx à avoir accès à tous les dossiers de la municipalité et à la représenter auprès de Revenu Québec, le tout conformément au formulaire MR-69 de Revenu Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.14 Transfert d'adhésion ADMQ

095-2024

Considérant que Mme Nancy Daigle a quitté ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Maricourt;

En conséquence, il est proposé par le maire, M. Jean-Luc Beauchemin et résolu;

D'autoriser le transfert d'adhésion de Madame Micheline Proulx, directrice générale intérimaire, à l'association des directeurs municipaux du Québec, ainsi que sa participation aux formations offertes par l'ADMQ et d'en défrayer les coûts selon le budget annuel autorisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.15 Contrat d'installation électrique octroyé à Bombardier Électrique Inc.

096-2024

ATTENDU le rapport d'inspection de la FQM assurance en dommage ;

ATTENDU le manque de prises électriques dans les locaux en location du deuxième étage;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

D'octroyer à Bombardier Électrique Inc., le contrat pour l'installation de prises électriques et d'autoriser la directrice générale à déboursier les frais liés à ce contrat.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.16 Achat d'une banque d'heures pour l'entretien du site web

097-2024

ATTENDU QUE la banque d'heures de 10h de service et de soutien des mises à jour du site web est épuisée;

ATTENDU QUE Webrubie Inc. nous offre un contrat de service en banque d'heures, et que la municipalité juge qu'une banque de 10h au coût de neuf cents dollars (900\$) taxes en sus, représenterait le besoin pour l'année 2024

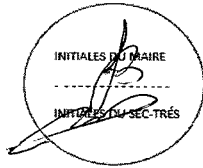
ATTENDU QU' il n'y a aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures;

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt fera le déboursé de la banque d'heures à partir des fonds prévus au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu,

De procéder à l'achat d'une banque de 10 heures à Webrubie Inc. et d'en défrayer les coûts.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



9.17 Demande d'appui du Val-Ouest

098-2024

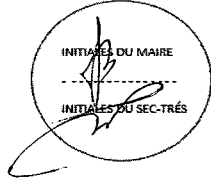
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet du média Val-Ouest qu'il souhaite déposer dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le fond servirait à l'embauche d'un (e) gestionnaire responsable de l'administration et de la recherche de financement afin d'assurer la pérennité de l'organisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu :

D'appuyer le média Val-Ouest pour le dépôt de son projet au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



9.18 Adhésion annuelle Maison de la famille Les Arbrisseaux

099-2024

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt souhaite soutenir l'organisme La Maison de la famille Les Arbrisseaux en devenant membre partenaire dans le but de les appuyer dans leur mission qui est de soutenir les familles du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu;

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'adhésion de la municipalité de Maricourt comme membre partenaire et de défrayer les coûts de 20.00\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.19 Appui à Mme Michèle Desrochers

100-2024

ATTENDU QUE Madame Desrochers, suite à une lettre du Ministère de l'Environnement, de la lutte aux Changements Climatiques (MELCC) a du remblayer un fossé;

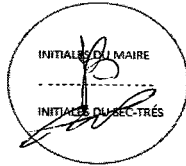
ATTENDU QUE que le remblaiement a inondé le terrain;

ATTENDU QUE Madame Desrochers demande un changement de zonage afin de morceler son terrain.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

Que le conseil appui Madame Desrochers pour le dépôt de la demande à la CPTAQ dans le but d'obtenir un changement de zonage.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



9.20 Appui à la Municipalité de Val-Alain, retrait de places subventionnées en CPE

101-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

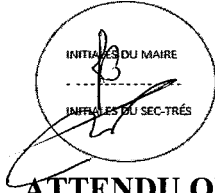
ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

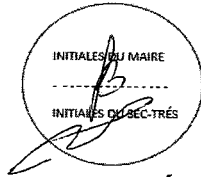
ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Turcotte et résolu que la Municipalité de Maricourt appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef intérimaire du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. MRC

La prochaine rencontre aura lieu le 10 avril 2024

11. Environnement

Le comité de compostage s'est rencontré le 19 mars pour poursuivre leur mandat. Une alerte a été envoyée à la population pour rappeler l'importance de remplir le formulaire sur le compostage domestique.

12. Loisirs

L'Assemblée générale annuelle des Loisirs de Maricourt est prévue le 16 avril 2024 à 18h30 au local des Loisirs.

13. Incendie

Rencontre prévue le 13 mars 2024 soit le 2^e mercredi de chaque mois.

14. Divers

Aucun divers



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



15. Période de questions

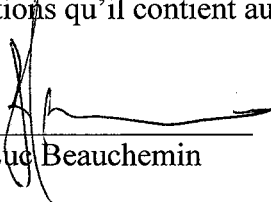
Une question est adressée au conseil en lien avec les chemins cul-de-sac.

16. Levée de la séance

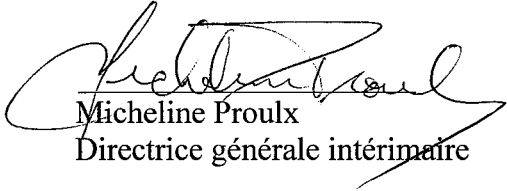
102-2024

La levée de l'assemblée à 20h05 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-Luc Beauchemin
Maire



Micheline Proulx
Directrice générale intérimaire